



13 ET 14 MARS 2008

COLLOQUE DE LANCEMENT DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU

**DIALOGUE INTERCULTUREL** 2008 EN FRANCE

**DIALOGUE INTERCULTUREL ET DIVERSITÉ CULTURELLE**

**UN DÉBAT RENOUVÉ**

À L'UNESCO



**Accueil par Françoise RIVIERE, sous-directrice générale pour la culture de l'UNESCO, représentant le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro MATSUURA**

Madame la Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Vous avez choisi de vous rassembler dans la Maison de l'UNESCO pour le lancement, en France, de l'Année Européenne du dialogue interculturel, et c'est un privilège pour moi de vous en remercier au nom de Monsieur Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, éloigné par des obligations prises de longue date.

Oserais-je dire que ce choix s'imposait presque naturellement ? Le thème « *Ensemble dans la diversité* », qui inspire l'ensemble du cycle que nous ouvrons ce matin, pourrait en effet servir de devise à l'UNESCO, tant il résume puissamment son projet et sa raison d'être.

Il est vrai que l'Europe pourrait tout autant se réclamer de la même devise, puisque sa spécificité historique est d'avoir su réaliser, et d'approfondir toujours davantage, une forme d'union, non pas qui *respecte* simplement les différences, mais *qui procède de la diversité*, et qui en tire sa force.

On en a une saisissante illustration dans la profusion des initiatives qui se multiplient partout en Europe sous ce thème fédérateur à travers des spectacles, des expositions, des colloques et des projets culturels, depuis le lancement officiel de cette Année européenne, les 7 et 8 janvier dernier dans la capitale du pays exerçant la présidence de l'Union, Ljubljana, en Slovénie.

On cite toujours, jusqu'à satiété, le mot de Jean Monnet qui aurait dit que si c'était à refaire, il commencerait l'aventure européenne par la culture. Je préfère pour ma part relever que c'est précisément ce qui est en train de se forger : l'Europe est une culture en devenir, une manière nouvelle d'organiser la diversité au profit « *des buts de paix universelle*

*et de prospérité commune de l'humanité en vue desquelles l'Organisation des Nations Unies a été créée ».*

Je viens de citer la phrase même qui, dans l'Acte Constitutif de l'UNESCO, définit la mission du système des Nations Unies dans son ensemble, partant de notre Organisation, qui en fait partie. Et je voudrais, m'arrêter un instant sur cette analogie, en rappelant que l'idée européenne et l'UNESCO sont nées d'un même rejet, celui de « *la Grande et terrible guerre qui vient de finir* », selon la formule si lourde d'angoisse et d'incompréhension douloureuse de notre Acte Constitutif. Une guerre, née en Europe et devenue mondiale, une guerre terrible qui avait donné toute l'abominable mesure des conséquences de ce « *reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine* », dont parle ce texte, l'Acte Constitutif de l'UNESCO, qui est un des textes majeurs de la philosophie politique issue de la seconde guerre mondiale que je vous invite tous ici, à lire, ou à relire.

Or ce « reniement » -dont parle l'Acte constitutif - n'eût pas été possible sans un état *d'ignorance* et de *préjugés* qui le rendît non seulement concevable par certains, mais admissible par beaucoup d'autres. Ainsi, en créant l'UNESCO, les Etats prirent-ils solennellement l'engagement, non seulement, bien sûr, de combattre ce reniement, mais surtout d'en éliminer à jamais les conditions de possibilité ou les causes, en développant l'éducation, la science et la culture, qui sont les armes majeures contre l'ignorance et le préjugé. Ils s'en firent un « *devoir sacré* », aujourd'hui partagé par 195 Etats Membres, autant dire toute la planète.

L'idée européenne partait du même constat, à savoir que la guerre venait d'exposer l'humanité à une rupture majeure, dont le renouvellement serait mortel, et qu'il n'y avait pas de priorité plus urgente que de tisser des liens qui rendraient impossible l'hypothèse de la répétition d'une telle rupture.

C'est pourquoi l'Europe devint la terre de la Communauté, puis de l'Union, mais aussi celle du voisinage, celle de l'assistance et de la solidarité, celle de l'ouverture aux échanges et des droits de l'homme, celle aussi d'une démarche constante d'approfondissement des facteurs d'unité et d'élargissement des apports de la diversité.



C'est ainsi, bien sûr, qu'elle devint tout naturellement la terre de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, dans une démarche d'affirmation de l'unité du genre humain non pas malgré son infinie différenciation, mais par sa diversité même.

Les soixante années écoulées depuis les origines, voisines, de l'idée européenne et de l'idéal de l'UNESCO ont au surplus amplement accentué le caractère vital de leur conjonction.

Car, si la construction européenne s'est amorcée puis affinée dans le registre de l'économie, son succès même l'a amenée à prendre en compte toutes les dimensions des sociétés qui sont toujours plus nombreuses à y prendre part, de sorte que son enjeu majeur aujourd'hui est d'ordre culturel. L'extension du périmètre de l'Union Européenne, l'approfondissement de son intégration, l'ouverture de ses frontières, sa vitalité même en ont fait un creuset de peuples et de cultures, dont la diversité est désormais la matrice principale.

Il y a donc, entre l'UNESCO et l'Union européenne, un même point de départ – ce que j'appellerai un refus catégorique – mais aussi une communauté d'évolution, qui s'affirme dans le choix des priorités pour le temps présent et l'avenir proche.

Il est aussi un troisième trait commun à l'Union Européenne et à l'UNESCO, c'est de donner la parole aux intéressés. Ni la Commission Européenne, ni l'UNESCO n'ont jamais prétendu penser, ni parler, ni prescrire, au nom des peuples ou des individus.

Leur commune éthique est, au contraire, d'en appeler à la libre expression des citoyens, de les inviter, selon la très belle expression de notre Acte Constitutif, à exercer « *les responsabilités de l'homme libre* ». Il est symptomatique que la toute première mission assignée à l'UNESCO par l'Acte Constitutif soit de ménager pour tous « *la libre recherche de la vérité* ».

Cette exaltation de la liberté, et de la puissance créatrice de l'individu, c'est aussi – me semble-t-il – la pierre angulaire de l'identité européenne.

**Ces convergences naturelles** étant établies, il reste bien sûr à souligner que ce débat que vous allez mener s'inscrit dans le sillage de l'adoption quasi unanime en octobre 2005 de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dernière née des conventions par lesquelles l'UNESCO aide la communauté internationale à se fixer des règles pour progresser.

Entrée en vigueur le 18 mars 2007, elle enregistre un rythme et un taux de ratification encore inégalés en matière d'instrument normatif relevant de la culture : 79 ratifications en moins de deux ans. Elle dote la communauté des États d'un socle normatif pour la formulation de politiques permettant d'appréhender la diversité culturelle en ses différentes dimensions. Elle complète ainsi le dispositif mis en place par l'UNESCO dans le domaine de la culture pour assurer - grâce notamment à un ensemble de 7 Conventions - la promotion de la diversité culturelle. L'une des originalités profondes de cette Convention est justement de mettre l'accent sur le rôle irremplaçable de la société civile dans la promotion de la diversité des expressions culturelles, alors même que tout l'objectif d'une Convention est de définir l'articulation des droits et responsabilités des Etats.

Il en va de même des relations entre diversité culturelle et dialogue interculturel. Nous avons l'habitude de dire que l'un est le corollaire de l'autre, tant il est vrai qu'aujourd'hui plus aucune nation ne peut prétendre à une homogénéité de population, de langue, de valeurs ou de religion sur son territoire. Nos nations, nos peuples, sont toujours davantage des fragments divers de l'immense communauté qu'est le genre humain, plutôt que des ensembles distincts, disjoints et mutuellement allogènes comme ils ont longtemps entretenu l'illusion de pouvoir l'être.

Le XX<sup>e</sup> siècle a apporté un élan inédit à la circulation des personnes, et avec elles de leurs idées, de leurs valeurs, de leurs convictions. A ce brassage général, particulièrement intense dans les mégapoles multiculturelles qui se développent sur tous les continents, s'ajoute l'irruption, au plus intime de la vie familiale, de ces mondes différents que véhiculent les médias. Ces phénomènes, porteurs de nombreuses promesses de progrès et de développement, ont également fait surgir de nouvelles craintes, liés essentiellement à la méconnaissance de l'autre.

Rien de plus banal. C'est bien souvent par incompréhension, méconnaissance ou malentendu que les tensions s'installent.

Et pourtant... chaque peuple, chaque langue, chaque nation, chaque culture, est le fruit de rencontres et d'interactions innombrables. Et si chaque citoyen du monde en avait la connaissance plus précise et objective, il est certain que l'autre lui paraîtrait beaucoup moins « étrange » et « étranger », et que la fraternité humaine s'en trouverait renforcée.

C'est pourquoi le dialogue interculturel est devenu une impérieuse nécessité pour dissiper les incompréhensions et les malentendus et consolider les liens fragilisés de la famille humaine, sous une réserve cependant, à savoir que l'idée de dialogue entre cultures ne doit pas mener à celle de différences ontologiques entre ces dernières. Et c'est cette réserve – fondamentale – que vos débats, j'en suis sûre, s'attacheront à préciser.

Oserais-je dire que la culture est bien davantage *dans* le dialogue, que le dialogue n'est *entre* des cultures. Ou bien que *la* culture est, dans *les* cultures, ce qui les rend aptes et éligibles au dialogue – autrement, elles ne seraient que coutumes.

Madame la Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il me reste à remercier celles et ceux qui n'ont épargné aucun effort pour la réussite de l'organisation de ce colloque et de cette Année Européenne de la Diversité Culturelle en France.

Je pense notamment au Gouvernement français qui, sous votre impulsion, Madame la Ministre, coordonne ces activités.

Je pense aussi à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, par ailleurs membre fondateur du réseau international des musées des migrations lancé par l'UNESCO, partenaires privilégiés de cette grande célébration de la diversité en France.



Ces lieux facilitent en effet la transmission entre les générations ainsi que les rencontres entre les migrants et les populations d'accueil, à travers le récit de leur histoire personnelle. Dans le contexte international actuel, il est bienvenu de donner aux migrants une voix, afin de favoriser à la fois le processus d'inclusion et d'intégration et l'expression de la différence. C'est pour cette raison que l'UNESCO et l'OIM travaillent ensemble à promouvoir des échanges entre ces musées à l'échelle internationale.

Et pour finir, je souhaiterais faire un vœu : que vos travaux nous fassent prendre conscience qu'au fond, nous sommes tous des migrants, et qu'à ce titre nous sommes tous appelés à être des interprètes, des passeurs, des messagers, des inventeurs.

Et que tel est pour demain le plus fécond des patrimoines de l'humanité.

Je vous remercie de votre attention